

RAPPORT N° 352 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 10 SEPTEMBRE 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 3 au 10 septembre 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins une (1) personne a été assassinée au cours de cette période en province de Karusi.

Le rapport déplore aussi le cas deux (2) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées et détenues dans la ville de Bujumbura et à Makamba.

1. Atteinte au droit à la vie

- Dans la nuit de samedi 3 septembre 2022 vers 23 heures, Frédéric Burakuyve, âgé de 67 ans, a été tué par son fils Alexis Tunayo sur la colline et zone de Gisimbawaga, en commune de Mutumba de la province de Karusi (centre-est du Burundi).

Selon des sources locales, Alexis Tunayo, un adolescent cultivateur âgé de 18 ans, est d'abord allé s'interposer dans une altercation entre ses parents au sujet d'une poule perdue. C'est ainsi qu'il a violemment battu son père qui en est mort sur-le-champ après avoir été cogné la tête contre un mur.

Selon les mêmes sources, l'auteur du crime a tenté de prendre le large, mais il a été appréhendé par la police le lendemain matin au parking du centre urbain de Karusi au moment où il voulait fuir vers un autre lieu et a été conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Karusi où il est détenu en attendant qu'il soit jugé dans un procès de flagrance.

2. Atteinte au droit à la liberté : arrestation et détention arbitraire

- Depuis plus d'une semaine, une femme connue sous le nom de Floriane Irangabiye est détenue arbitrairement au cachot du SNR (Service National de Renseignement) dans la ville de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des sources locales, le 28 août dernier, Floriane Irangabiye avait quitté le Rwanda où elle résidait depuis un certain temps vers le Burundi. Elle a été arrêtée deux jours plus tard par des agents du SNR après avoir été accusée de collaboration avec les groupes armés et d'espionnage. Cependant, aucune information sur le mobile de son arrestation n'a filtré de la part des services secrets burundais ni de la police.

- Dans la journée de samedi 3 septembre 2022, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Léonce Sakubu a été arbitrairement arrêté par l'administrateur communal de Kayogoro, Antoine Ndayiragije, sur la colline de Nyentakara en commune de Kayogoro de la province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins, Antoine Ndayiragije a convoqué Léonce à son bureau et l'a arrêté et détenu au cachot communal en l'accusant d'être à la source de l'arrestation par le commissaire régional de police de ses deux fraudeurs des différents produits en provenance de la Tanzanie (Onesphore Nirera et un pasteur nommé Hajayandi). Les mêmes sources ont précisé que l'arrestation de Léonce Sakubu a été suivie d'une fouille-perquisition opérée par des Imbonerakure envoyés par l'administrateur communal à son domicile de Nyentakara dans la même nuit vers 3 heures du matin. Il n'a été relaxé qu'après avoir passé 5 jours au cachot après l'intervention du commissaire régional de police à Makamba.

SOS-Torture Burundi demande aux autorités du pays de punir l'administrateur communal de Kayogoro conformément à la loi pour violation du code de



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

procédure pénale qui attribue des pouvoirs de privation de liberté à des personnes limitativement énumérées par la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.